# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 3 FEVRIER 1877.

30me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 3 FEVRIER.

## VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & Son, aux Nos 108 et 110 de la rue des Magasins—Vaches, veaux et bœufs; sur la Levée, au pied de la rue Poydras—Bois.

Ventes.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

Hôtes à cornes.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

## SPECTACLES.

Samedi, 3 février 1877.

ACADÉMIE—A midi, Le Fils de Mme Angot; le soir, Trial by Jury et Geneviève de Brabant.
VARIÉTÉS—A midi, Pygmalion et Galathée; le soir, Casta, comédie.
St-CHARLES—A midi et le soir, Black Crook.

## L'administration de la justice paralysée par l'usurpation.

Nous avons déjà signalé les graves inconvénients que présente la prolongation dû *statu quo*, c'est-à-dire de l'opposition factieuse du soi-disant gouvernement de l'usurpateur Packard aux actes du gouvernement légal de Nicholls. Un nouvel exemple vient d'en être fourni par la résistance qu'un certain Emile Honoré, s'intitulant secrétaire d'Etat, vient de faire à l'exécution d'un ordre de la Cour Supérieure Criminelle.

Le juge de cette Cour, M. Whitaker, ayant appelé l'attention du grand jury sur les faits, devenus notoires, de faux et d'altérations commis sur les documents électoraux par J. Madison Wells ou par son ordre, l'avocat de district, J. J. Finney, a fait rendre par la Cour un ordre qui commandait à Chas. S. Abell, premier commis du Bureau des Retours, et à M. Emile Honoré de produire, le jour même, devant le grand jury, tous les rapports et documents relatifs à l'élection du 7 novembre.

Copie de l'ordre n'a pu être servie à M. Abell qui se trouve dans l'Ohio pour le moment, et voici la réponse qui a été faite par M. Emile Honoré au *subpœna* qui lui a été délivré :

Etat de la Louisiane,
Bureau du secrétaire d'Etat,
N le-Orléans 1er février 1877.

A M. P. Gravois, député-greffier :

Monsieur. J'ai reçu un prétendu ordre émis ce jour au nom de Wm. R. Whitaker, comme juge de la Cour Criminelle Supérieure pour la paroisse d'Orléans, sur la motion de John J. Finney, prétendant être avocat de district, et signé par vous comme assistant-greffier de la dite Cour, ordre par lequel je suis appelé à produire dans la dite Cour certains documents officiels déposés dans le bureau, savoir: "tous les rapports originaux, états et documents de toute espèce, délivrés ou soumis au bureau des compilateurs de l'Etat."

Il appert des archives du bureau du secrétaire d'Etat que Wm. R. Whitaker, n'a pas été commissionné comme juge de la dite Cour et que M. J. J. Finney n'a pas été commissionné comme avocat de district du district judiciaire. Il appert aussi que de ces messieurs n'a prêté le serment et ne l'a fait enregistrer dans ce bureau, comme la loi l'exige; je dois donc refuser de reconnaître l'un et l'autre de ces messieurs comme occupant des positions officielles.

Cet ordre est équivalent à une demande au nom du soi-disant gouvernement du général Nicholls pour obtenir les archives du Bureau du secrétaire d'Etat, dont je suis le seul gardien légal comme secrétaire d'Etat.

D'après les instructions du président des Etats-Unis, ordonnant à l'armée des Etats-Unis de préserver la paix et d'empêcher aucune agression soit par le gouvernement légal d'Etat, dont le gouverneur Packard est le chef, soit par M. Nicholls et les personnes qui le reconnaissent, je regarde un pareil ordre et toute tentative de l'exécuter comme une violation de ces instructions, et je traiterai comme tels. J'informerai le gouverneur Packard de ma conduite.

Je refuse, en conséquence, de me conformer à l'ordre.

EMILE HONORÉ,
Secrétaire d'Etat.

Le rusé Packard qui avait répondu à un ordre de la Sixième Cour de District, sans contester en aucune façon le caractère légal de cette Cour, dans la crainte des conséquences que cela pourrait entraîner plus tard pour lui, a eu moins de scrupules pour son secrétaire d'Etat et lui a fait signer une réponse qui compromet quelque peu le pauvre diable et l'expose à aller tenir compagnie à Mad. Wells au pénitencier.

Nous ne perdrons pas notre temps à réfuter cette réponse, nous voulons simplement faire ressortir les conséquences pratiques de la malencontreuse idée qu'a eue le Président lorsqu'il a lancé son ordre relatif au *statu quo*.

L'élection de MM. Whitaker et Finney, le 7 novembre dernier, est incontestable et incontestée. Si le bureau des retours n'est pas par un manquement additionnel à ses devoirs, retardé la promulgation des résultats relatifs aux autorités judiciaires de la paroisse d'Orléans, MM. Whitaker et Finney eussent reçu leurs commissions de Kellogg et nul ne s'aviserait de résister à leur autorité.

Mais comme il a pu aux quatre compilateurs de manquer à leur devoir, le juge de la Cour criminelle et l'avocat de district n'ont pu obtenir leurs commissions que du nouveau gouverneur élu, F. T. Nicholls. Ils sont néanmoins, entrés en fonctions, et il n'y a personne que nous sachions, qui élève aucune prétention aux fonctions qu'ils exercent sans opposition.

Comme ils étaient reconnus et en exercice le 16 janvier, jour de la proclamation du *statu quo*, il semble qu'en vertu même des instructions que M. Honoré invoque, ils ont le droit de continuer à administrer la justice et que ce sont ceux qui résistent aux ordres de la Cour qui violent le *statu quo*.

Il ne s'agit pas ici d'un ordre du gouvernement de Nicholls, mais simplement d'un ordre de Cour pour la production devant le grand jurî de papiers nécessaires à l'instruction d'une affaire criminelle.

M. Honoré ne prétend pas qu'il y ait un autre juge de la Cour Criminelle Supérieure que M. Whitaker, un autre avocat de district que M. Finney, un autre grand jurî que celui devant lequel il était requis de produire les papiers. S'il ne les reconnaît pas comme ayant une existence *de jure*, il ne peut leur refuser une existence *de facto*, et en refusant d'obéir à l'ordre de la Cour, il viole le respect dû au *statu quo* et il se met en révolte ouverte contre la seule Cour existant pour administrer la justice criminelle.

L'intention du président Grant, en prescrivant l'observation du *statu quo* entre les deux gouvernements d'Etat, a été simplement de préserver la paix publique en empêchant un conflit armé entre les partisans des deux contestants. Elle n'a pu être de supprimer l'administration de la justice et spécialement de la justice criminelle. Si l'interprétation donnée par M. Honoré au *statu quo* était admise, tous les criminels condamnés déjà ou appelés à comparaître devant le juge Whitaker, auraient le droit de réclamer la protection du général Augur et de contester le caractère légal de la Cour.

Il est grandement temps qu'un pareil état de choses prenne fin et qu'il ne soit plus permis à la clique réduite de fonctionnaires et de pseudo-législateurs fabriqués par les faussaires du Bureau des Retours, d'entraver l'action du gouvernement légal et de paralyser celle de la justice civile et criminelle, parce qu'ils persistent à jouer au gouvernement alors qu'ils n'ont plus la moindre perspective de faire reconnaître leur autorité usurpée.

Préparez-vous pour Jeudi prochain
6 Février,
Le Gros Lot de
$25,000
Sortira ce jour-là
Au tirage extra de la
Loterie de la Louisiane.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Si nous devons en juger par la foule qui se porte tous les soirs à l'Académie de Musique, la troupe d'opérette qui y donne en ce moment des représentations est excellente. On ne va pas d'ordinaire applaudir ce que l'on trouve mauvais, ni payer une place au théâtre pour s'y ennuyer. Le succès obtenu par miss Soldene et ses artistes est complet et absolu. La représentation d'hier soir a été ce qu'elle avait été la veille et l'avant-veille, brillante et animée. L'opérette "The trial by jury" est une insanité très amusante, farcie de quolibets, entraînante de laxis, sensiblement de gros sel, relevée de mots spirituellement bêtes : le public happait tout au passage, paraissait heureux et riait à gorge déployée. Que faillait-il de plus? "Chilpéric" a complété la représentation. Les artistes—hommes et femmes—se sont bien acquittés de leurs rôles. Miss Soldene, miss Rose Stella et miss Clara Veesey ont chanté avec beaucoup de goût.

Aujourd'hui, samedi, en matinée, "La Fille de Mme Angot." Ce soir, "Trial by Jury" et "Geneviève de Brabant."

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La pièce *Pygmalion et Galathée* qui a été interprétée hier soir avec beaucoup de succès, sera donnée aujourd'hui en matinée.

Ce soir, on donnera la comédie connue *Casta*.

ANNUAIRE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. —Nous avons reçu le nouvel annuaire de la Nouvelle-Orléans pour 1877, préparé par L. Soards & Co., 5 Commercial Place. Ce volume contient 515 pages et renferme, outre une liste complétée et augmentée des résidents de la ville, un guide des rues et toutes les informations désirables sur les administrations, corporations et institutions publiques. Le guide des rues contient les limites des districts, des wards et des indications sur la situation et le parcours de chaque rue de la ville.

Cet annuaire est indispensable à tous les hommes d'affaires et à tous les commerçants. Le prix de l'exemplaire est de cinq piastres.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 13 janvier de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

## Louisiane.

Le *Donaldsonville Chief* annonce que M. Eugène Titcomb, gérant de l'habitation "Ascension," appartenant à M. John Burnside, a fait en 1876 une récolte de 600 boucauts d'sucre, c'est-à-dire le double de la récolte précédente.

Le même journal dit que le mardi 16 janvier, la sucrerie de M. Félix Reynaud, à New River, a été détruite par le feu.

M. John Burnside qui possède six grandes plantations dans la paroisse Ascension et trois en quatre dans la paroisse St. Jacques, a élevé les salaires de ses travailleurs de $13 à $15 par mois.

Le fleuve continue à monter rapidement.

La crue des eaux, dit la *Euche journalière*, a été si subite que personne ne s'y était préparé et les travaux avancés ont conséquemment négligés jusqu'à la dernière heure. Si le fleuve continue à grossir avec la même rapidité il sera bientôt plein et nous serons menacés d'une inondation générale. La crevasse de Bonnet Carré bouche déjà avec force et l'eau envahit les champs de la rive gauche.

### Meeting dans la paroisse St-Landry.

Nous recevons communication du compte-rendu suivant :

Opelousas, paroisse St-Landry,
27 janvier 1877.

Conformément à une convocation publiée dans les journaux d'Opelousas du 13 courant et signée des principaux citoyens et contribuables de la paroisse, invitant le peuple de la paroisse St-Landry à s'assembler en meeting pour prendre en considération la condition actuelle des affaires politiques de cet Etat et en vue d'adopter un moyen de remédier à cette condition, un mass meeting du peuple a été organisé le samedi 27 janvier 1877, à la Maison de Cour des Opelousas, et sur motion de Jos. M. Moore, le Dr John A. Taylor a été nommé président. Sur motion, MM. Kennedy, Baillio et Léonce Sandoz ont été nommés secrétaires.

Le président a expliqué en quelques mots appropriés à la circonstance l'objet de la réunion qui était de reconnaître et d'endosser formellement le gouvernement de Nicholls et de lui offrir l'appui, moral et matériel, du peuple de cette paroisse.

Sur motion, le président a nommé membre d'un comité sur les résolutions MM. Jos. M. Moore, chairman, Thos. H. Lewis, C. C. Duson, B. A. Martel, A. Garrigues, E. H. Littell, L. D. Prescott, Jos. Bloch, Jas. M. Thompson, Kenneth Baillio et Laurent Dupré.

Au bout d'une demi-heure le comité qui s'était retiré a rapporté les résolutions suivantes :

" Attendu qu'à une élection paisible et loyale, tenue conformément à toutes les formes légales dans cet Etat le 7 novembre dernier, Francis T. Nicholls, comme gouverneur, et tous les fonctionnaires d'Etat du gouvernement dont il est le chaff exécutif, et une majorité des membres du Sénat et de la Chambre des représentants, assemblés à la salle St-Patrick, à la Nouvelle-Orléans, ont été élus par une majorité décisive des citoyens de l'Etat, et

" Attendu que malgré la dite élection paisible et le résultat incontestable qu'elle a eu, quatre individus, s'intitulant "Bureau des compilateurs de l'Etat de la Louisiane" ont, en violation de la Constitution et des lois de l'Etat, et au mépris ébouté de la volonté du peuple, légalement exprimé en scrutin, entrepris par corruption et fraude, de mettre de côté et d'annuler la dite élection, et de substituer un gouvernement légal ainsi élu, certaines personnes qui à leur connaissance et à celle de tout l'Etat, avaient été battues, et

" Attendu que les personnes ainsi déplacées disent, sous la conduite de S. B. Packard, candidat battu pour les fonctions de gouverneur, ont essayé par la fraude et la violence de saisir le gouvernement d'Etat dans l'espoir que le gouvernement national soutiendrait cette conspiration ourdie de brahmes; et :

" Attendu que l'existence et la préservation du gouvernement constitutionnel dans l'Etat de la Louisiane et le bien du peuple, sans distinction de race ou de parti, dépendent du ferme établissement du gouvernement légalement élu dont Francis T. Nicholls est le chef exécutif, et

" Attendu que les contribuables de l'Etat ont en leur pouvoir le moyen de déjouer la tentative que font actuellement le dit S. B. Packard et ses complices pour leur imposer une usurpation plus odieuse, si c'est possible, que celle de Wm. P. Kellogg, et de ses associés, en leur refusant le paiement de toute contribution, en conséquence, il est

" Résolu, que nous refuserons de payer aucun impôt au dit Packard ou aux agents nommés par lui, et que nous maintiendrons et appuierons l'administration du gouverneur Francis T. Nicholls par tous les moyens légaux en notre pouvoir, et que nous paierons avec empressement dans les mains du collecteur nommé par Nicholls, et d'avance si c'est nécessaire, cinq pour cent on le montant qui pourra être requis, des taxes et licences à percevoir en 1877.

Résolu que nous endossons complètement et sincèrement la détermination exprimée par le gouverneur Nicholls dans son discours d'inauguration, de vaincre les criminels efforts du dit Packard pour imposer un gouvernement usurpateur à l'Etat; et que nous adopterons avec empressement toutes les mesures que recommanderà dans ce but le gouvernement légal de l'Etat.

JOSEPH R. MOORE, Chairman.
E. H. LITTELL,
B. A. MARTEL,
A. GARRIGUES,
C. C. DUSON,
J. BLOCH,
LEW. D. PRESCOTT,
THOS. H. LEWIS,
LAURENT DUPRÉ,
JAS. M. THOMPSON,
KENNETH BAILLIO.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Sur motion de Thos. H. Lewis les secrétaires ont été chargés d'adresser copie du procès-verbal du meeting au gouverneur F. T. Nicholls par l'intermédiaire de l'honorable William A. Strong, secrétaire d'Etat.

Sur motion, il a été ordonné que copie en fût aussi transmise au journaux de la Nouvelle-Orléans, le *Democrat*, le *Times*, le *Picayune* et l'*Abeille*, et aux journaux des Opelousas. Sur motion, le meeting s'est ajourné *sine die*.

JOHN A. TAYLOR,
Président.

Certifié :
LÉONCE SANDOZ,
KENNETH BAILLIO, } Secrétaires.

Le Gros Lot Dans le Tirage extra De la Loterie de la Louisiane Est Vingt Cinq Mille Dollars

## CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à onze heures et demie par l'orateur Bush, qui déclare au quorum présent, soixante-quatre membres ayant répondu à l'appel nominal.

Mr Berry, d'Orléans, présente une pétition relativement à la nouvelle condition des chemins du Bonne et du nouveau Canal. Référé au comité spécial sur les affaires de la ville.

Le comité sur les institutions charitables chargé, mardi dernier, de faire un rapport favorable quant au bill qui ordonne certaines ameliorations à l'asile des sourds et muets de Baton Rouge, avec un amendement qui rend possible d'une police sévère toute violation de la loi.

L'amendement est accepté et le bill ayant passé en troisième lecture est considéré comme étant grossoyé.

M. Leeds, président du comité spécial sur les affaires de la ville, présente un rapport favorable, avec des amendements, relativement au bill qui rend possible la police de variolée. Avis est donné des bills suivants :

Par Mr Kennedy, de Jefferson, un bill pour modifier la date constitutionnelle pour l'Etat à l'égard de la compagnie des Eaux vives et pour révoquer la charte de la dite compagnie.

Par Mr Guskina, un bill pour abroger l'article et du la section de 1876 relativement aux valeurs qui seraient survenir par rapport aux fonctions du gouvernement, pour cause de défaut, de dégâtation, ou de mise en accusation.

Le bill est en deux fois mis en vote, d'abord comme des règlements, et ensuite comme bill définitif.

Par Mr Barbin, d'Avoyelles, un bill pour abolir les droits au comptant dans toutes les cours de district de l'Etat, la paroisse d'Orléans exceptée.

La deux fois, en vertu d'une suspension de règlement et renvoyé au comité judiciaire.

Par Mr Wilde, d'Orléans, un bill pour incorporer la compagnie Jackson No 2 du département de Pincondin.

Référé au comité spécial sur les affaires de la Nouvelle-Orléans.

Par Mr Hill, d'Orléans, un bill pour abolir certaines sections des Statuts Revisés, qui accordent au gouverneur la nomination des inspecteurs de la farine et de porc, et qui donne le choix de ces inspecteurs aux marchands qui sont intéressés.

Par le fait du consentement unanime de la Chambre, Mr Lyons, président du comité sur les corporations, présente un rapport favorable relativement au bill No 81 de la Chambre pour renouveler la charte de la compagnie d'assurance Equitable sur la vie.

Quelques amendements indifférents ayant été suggérés le bill est référé au comité judiciaire.

Le comité sur les corporations présente également un rapport favorable, qui consiste, au substitut au bill No 13 de la Chambre, limitant les dépenses des corporations de manière à ne qu'elles ne puissent pas dépasser les revenus.

Le substitut est accepté, la deux fois et déposé momentanément sur le bureau, sujet à appel.

### SÉANCE DES DEUX CHAMBRES.

Les sénateurs entrent en ce moment dans la salle et l'on procède à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis.

Le rôle des deux Chambres est lu. Vingt-et-un sénateurs et soixante-quatre représentants répondant à l'appel nominal.

Le cinquième tour de scrutin donne le résultat suivant :

| | Sénat. | Chambre. | Total. |
|---|---|---|---|
| Jonas | 1 | 22 | 23 |
| Robertson | 8 | 15 | 23 |
| Wickliffe | 4 | 11 | 15 |
| Gibson | 5 | 14 | 19 |
| Eagan | 3 | 12 | 15 |

Pas d'élection, les sénateurs se retirent.

### L'ORDRE DU JOUR.

La reprise en considération du vote par lequel le bill relatif à l'abolition de la police d'avoyer d'Orléans, le 1er janvier a été adopté, est ordonnée par un vote de 56 contre 31, et le bill est référé de nouveau au comité judiciaire sur motion de Mr McGehee, d'Ouest-Féliciana.

Un message du Sénat est lu, annonçant que le bill No 28 de la Chambre, présenté par Mr Hannington, d'Orléans, relativement à la police des rues et à la réorganisation des jurys de police dans toutes les paroisses de l'Etat, a reçu l'approbation de la Chambre haute.

Mr Voorhies, d'Orléans, propose le fauteuil.

Le substitut présenté par Mr Bush, relativement à la première section du bill, est adopté.

La seconde section est lue. M. Young de Claiborne, propose comme amendement au paragraphe qui fixe l'époque de l'élection des membres du jury de police au premier lundi de mai, tous les deux ans, de continuer à dire : ces jurés de police à la même époque que les membres de la Chambre basse de l'assemblée générale.

L'amendement donne lieu à des débats prolongés et la Chambre finit par s'ajourner au lendemain avant d'avoir pris une détermination.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| V | | G | | M | |
| I | | I | | I | D |
| N | Gros | N | Lot | L | $25,000 |
| G | | Q | | L | L |
| T | Billets | $5 | | E | seulement A |
| 20 | | | | | R |
| | | | | | S |

Grand Tirage Extra
Mardi, 6 février,
Mardi, 6 février.

—100—

Ce qu'il faut dans les malades bilieux. —Quelques purgatifs des fois et un prolongé usage de son désordre, il ne produisent pas les résultats primitifs mondiaux. Les Estomac's Stomach Bitters produisent les résultats primitifs mondiaux. Les Estomac's Stomach Bitters, pour les maux de tête, constipation, perte d'appétit, malaise, nervosité, insomnie, douleurs dans les côtés, etc., etc., sont reconnus par tous les médecins comme le meilleur des toniques. Vendus par tous les marchands de drogues et marchands de vins et liqueurs.

## IMPORTANCE DES PETITES CHOSES.

Quand on réfléchit au fait qu'une vaste influence dans les affaires de la vie est quelquefois déterminée par des circonstances très légères, l'esprit est forcé de prêter une attention plus sérieuse au précepte : ne dédaignez rien, ne le pour des petites choses.

L'histoire d'une nation a été quelquefois changée matériellement en faisant un mal, par des incidents si légers, qu'ils étaient à peine dignes de mentionner à l'époque et ils ne produisaient, après qui ne dépendant et en définitive, dans leur effet, ont été par disposer le destin humain.

Des circonstances tout à fait semblables ont pu être observées dans la vie d'un individu, et rendent utile à chaque membre de la société, un individu qui était jugé parfait, en que circonstances changeant une malheureuse influence, rendraient un grand homme et ajoutée un infortuné à la longue liste des malheureux de ce monde.

Sur de faits Mobert étonnamment exact qui prouvent les fortunes de fameux chemines qui pendant peut un pouvoir distingué à l'importance qui [illegible] qui trouvé il le fin une fortune.

Nous avons [illegible] à ce sujet, il y a plusieurs fortunes qui ont obtenu dans la jouer sans hésiter pour quelque bon billet.

Par ce plan, qui offre des avantages extraordinaires, les possesseurs de billets trouveront qu'il y a un lot gagnant pour chaque billet numéro, et 50,000 numéros et 50,000 lots.

Il y a un lot de $25,000, un de $10,000, un de $5000, deux de $2000 chacun, cinq de $1000 chacun et 20 de cette jusqu'à la fin.

Le tirage aura lieu mardi, 6 février, et l'on peut dire que si les chances offertes sont acceptées comme elles devraient l'être, tout autre jeu qu'elles valent, il y aura une foule de gens heureux à la [illegible] le 7 de courant.

Voulez-vous gagner de l'argent? Faites donc un bon placement. C'est une occasion sans pareille. Profitez-en.

Envoyez votre chance.
Il faut d'acheter un billet.
Il s'agit du grand tirage extra de la Loterie de la Louisiane.
Le tirage a lieu mardi, 6 février, coûte-vous-le.
Envoyez-vous-le.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

### LES OUVRIERS DOMESTIQUES.

Quelques maîtres boulangers et autres veulent boulanger en assez grand nombre, dans Bienville St., pour avoir un moyen de gouverner une grève à laquelle les ouvriers se sont résolus depuis le 1er d'février. Les des gages plus élevés. La grève a été suspendu à l'ordre par Mr. James Wright, qui qui a agréé avec chacun à demande des ouvriers, mais il a été informé qu'il ne va pourtant pas à moins de $14 à $16 par mois.

Comme le nombre des futurs employés est une inconnue, le maître boulanger d'Algar, Mr Nicholas Quaeck, a déclaré que les ouvriers d'aujourd'hui pour réfléchir des résistances et maintient pleinement ses engagements. Il a fait savoir à l'Abeille le président Wright a fait les dépours et a déclaré que si [illegible] les maîtres n'ont pas fait droit aux demandes des ouvriers, ceux-ci commencent de travailler.

Les ouvriers ont toujours le droit d'exiger à une augmentation du salaire et [illegible] Mais honnêtement [illegible] [illegible] nécessaire pour l'intérêt [illegible] et pour le maître, nous ne pouvons les [illegible] dans leur intérêt. Une grève de maîtres est [illegible] différente, puis, et promise impossible, comme dénoncé de toute chance de succès [illegible] montrant qu'ils ne [illegible] [illegible] d'augmenter le prix du pain et nombre de [illegible] pour ceux qui [illegible] [illegible] [illegible]